Déclaration de la Tunisie au titre du point de l'ordre du jour n°J08 Intitulé «Mesures visant à éliminer le terrorisme international»
(12 octobre 2015)

Monsieur le président,
Permettez-moi, en premier lieu, de vous adresser au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la 6ème Commission.

Je voudrais aussi souligner que ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom de l'Organisation de Coopération Islamique et du Mouvement des Non-alignés.

Le débat d'aujourd'hui revêt une importance particulière, au vu de la montée fulgurante de la menace terroriste. Nous sommes profondément préoccupés par les atrocités, qui continuent d'être commises sur le front oriental par les groupes terroristes et qui ont atteint en particulier des niveaux de barbarie et de brutalité inouïs.

Ces groupes, ayant opté pour l'extrémisme violent, constituent une source de grande
menace non seulement pour les pays de la région mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Le phénomène des combattants terroristes étrangers, recrutés par ces
groupes, a pris en particulier une ampleur des plus inquiétantes, dans la mesure où il
contribue non seulement à l'intensification et la prolongation des conflits, mais constitue
une menace considérable pour les Etats 75i92l45 3gine, 402.48 Tm (seulement) Tj2 /Fh0 1 c 46 T12.5

mais

Monsieur le président,
La Tunisie a pu, grâce à l'attachement de toutes les parties prenantes au dialogue et compromis et la participation active de sa société civile, surmonter les difficultés de la transition démocratique, à travers l'adoption d'une nouvelle Constitution et la tenue d'élections législatives et présidentielles, libres et transparentes, en 2014. Cette approche lui a valu le prix de Nobel pour 2015 qui a consacré son inclusivité et sa réussite.

Aussi importantes et honorables qu'elles soient, ces avancées ne sauraient occulter les défis auxquels nous faisons face, notamment le défi de lutte contre le terrorisme, vu le contexte régional turbulent marqué en particulier par une détérioration de la situation sécuritaire dans la région, y compris en Libye.

Le Gouvernement tunisien s'emploie à répondre d'urgence et de façon efficiente et globale à ce fléau, à travers le renforcement de son dispositif législatif, institutionnel et opérationnel en la matière.

Mon pays a ainsi adopté en juillet 2015 une nouvelle loi nationale sur la lutte contre le terrorisme, qui incrimine non seulement les actes d'appui, d'incitation, d'entrainement, de recrutement, d'apologie, de tentative et de complicité, mais aussi le voyage vers les zones de conflit, en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité.

Nous travaillons également, de manière étroite

,,.

Nous œuvrons également à raffermir notre coopération avec les organisations onusiennes
à même de consolider nos capacités à relever ce défi.

Ma délégation tient à ce titre à exprimer sa satisfaction quant à l'impulsion insufflée à la coopération entre la Tunisie et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, comme suite à sa dernière visite de suivi en Tunisie en mars 2015, et surtout, à l'égard du partenariat très positif que nous entretenons avec la Direction Exécutive dans la lutte contre le terrorisme.

Monsieur le président,
Autant le terrorisme n'a ni race ni religion ni nationalité autant il est multiforme, la